

William Short, ou il lui fait part de la nécessité prochaine de tracer à travers l'océan, un méridien séparant les deux hémisphères.

Le fait antérieur, a conduit certains auteurs, à voir la Doctrine Monroe, comme la Doctrine de deux hémisphères, ce qui accentué, au début au moins, le caractère essentiellement isolationniste de celle-ci.

Nous devons tout de suite faire l'observation, que si bien à partir de la lettre de Thomas Jefferson ci-dessus, on peut voir l'importance du facteur physique, mis en évidence par M. Morgenthau, dans la réalité des événements, celle-ci n'est pas fondamentale, parce qu'en réalité, on est en train d'assister, comme nous le verrons plus tard, au côté unilatérale de la Doctrine Monroe. Ce côté unilatéral, sert à justifier, l'expansion territoriale déjà en cours, qui conduira à la configuration géographique des Etats Unis d'aujourd'hui.

On doit aussi, faire très attention devant l'affirmation tout à fait a priori, que la Doctrine Monroe, depuis sa promulgation, a servi des desseins imperialistes. Rien n'est plus erronée qu'une telle affirmation. Vouloir confondre la Doctrine Monroe avec le Destin Manifeste, ne correspond même pas à une réalité chronologique, puisque cette dernière, date de 1898. Au maximum, l'on peut leur reconnaître, leur complémentarité, surtout à partir du discours de l'ancien Secrétaire d'Etat, Elihu Root, devant la Société Américaine de Droit Public, affirmant l'autorité supérieure des Etats Unis d'Amérique, en raison de sa superficie territoriale et de sa puissance. /20/

La Doctrine Monroe, constitue la manifestation à son tour, d'une nécessité politique. Des lors, l'on rompart dans toute sa plénitude, les propos du grand juriste cubain, Bustamante y Sirven:

".../il n'y a pas/ dans le message, aucune doctrine absolue avec un caractère juridique d'intervention. Son unique objet est d'affirmer, comme une nécessité politique que l'Europe ne peut et ne doit intervenir dans les Républiques américaines." /21/

Nous sommes encore une fois en face d'une opinion que tient compte du développement structural de la société américaine. Si la Doctrine Monroe, par la suite va se trouver complétée, par le Destin Manifeste, sera parce que les conditions politiques, surtout économiques, vont permettre la montée des Etats Unis, dans le groupe des Etats imperialistes capitalistes.

Ce développement des structures économiques, prend des proportions importantes, dans la pensée de John Quincy Adams, -véritable père de la Doctrine-, lorsqu'il défend avec son point de vue, devant la proposition du premier ministre anglais, Canning, au sujet d'une alliance, Etats Unis-Grande Bretagne.

Il défend sa position, parce que si bien elle renferme, trois principes importants: la non intervention, l'isolement et la non colonisation, il me semble que souvent on oublie, aussi l'un d'une extrême importance, qu'il faut révéler le caractère unilatérale de la Doctrine Monroe.

La Doctrine, a quand même contribué, au développement, de certains principes, que tous répondent aux intérêts nationaux du gouvernement américain.

A partir de celui de l'isolement, l'on continue d'y ajouter des autres, avec le même but, mais dont quelques uns vont contribuer à la philosophie morale de relations internationales, lorsque celles-ci, deviendront plus démocratiques au XIXe. siècle. Mais en attendant ces trois principes constitutifs de la Doctrine, vont servir à arrêter la Grande Bretagne et ses visées expansionniste à Cuba, Texas, et autres

territoires du continent américain.

Si bien la Doctrine a été utile pour arrêter, l'expansionnisme européen d'une manière assez relative, -puisque la France a occupé le Mexique; la Grande Bretagne Belize et le Nicaragua-, elle n'a jamais été un principe universel, ni même régional, de non intervention dans les Républiques du continent américain. Ce qui a été bon pour les Etats Unis et leurs intérêts nationaux, n'a pas suffi dans la même mesure à empêcher les interventions de Washington, au sud du "Rio Grande".

La Doctrine Clay, en 1824-25, a inauguré, l'évolution de la première. Cette évolution sera encore plus importante en 1845, avec la contribution du président Polk; suivi par Fish, en 1870; Cleve land en 1895; le président Roosevelt en 1904; complétée cette évolution en 1915, par le président Wilson.

A partir des contributions antérieures à la Doctrine Monroe, Cuba, le Mexique, le Nicaragua, la République Dominicaine, ont souffert des interventions, en raison du caractère unilatérale de cette constante de la politique extérieure des Etats Unis. L'exemple cubain, nous montre, qu'effectivement, l'évolution sert à justifier une intervention, à une époque où les Etats Unis, ont accédé au plein développement de leur mode de production et à leur hégémonie intérieure, pour passer à l'étape de l'imperialisme capitaliste. Rappelons nous des mots du général en chef de l'occupation américaine dans l'île cubaine, grâce à une lettre adressée au Secrétaire d'Etat, Root, le 13 janvier 1900:

"The people ask me what we mean by a stable government in Cuba. I tell them that when money can be borrowed at a reasonable rate of interest and when capital is willing to invest in the Island, a condition of stability will have been reached." /22/

Quelle différence avec les principes de non intervention, de

non colonisation et d'isolement, du début du XIXe. siècle. Mais combien elle est loin, aussi cette lettre, des propos de M. Morgenthau, sur une idéologie, en politique extérieure américaine, anti-imperialiste, humanitaire et pacifiste. En réalité la lettre du général Wood, nous éclaire encore plus sur le caractère unilatérale de la Doctrine Monroe et la politique extérieure des Etats Unis. Cette unilatéralité est une constante, que nous allons trouver, dans les rapports Washington-Panama, au sujet du canal.

Sur le continent américain, la Doctrine Monroe, a quelques exceptions près, n'a jamais fait l'objet d'une acceptation officielle de la part de gouvernements.

Une des rares adhésions que nous connaissons est celle de l'Argentine, le 9 décembre 1885, moyennant une note de ministre Quesada au gouvernement américain. /23/

Auparavant en 1861, la République Dominicaine, -dans une situation, assez confuse, lors d'une intervention espagnole, sollicitée par un certain, Pedro Santana, - invoque la Doctrine Monroe, pour obtenir l'aide des Etats Unis, contre cette intervention. La réponse de Washington, est que ceux ci, voient dans l'intervention espagnole, une présence demandée, et ils se déclarent neutres. /24/

Le Chili, au moment de son dispute avec la Bolivie, dans les séquelles de la guerre de 1879, cette dernière essaie d'obtenir de la Société des Nations, -par l'application de son article 19-, un nouvel examen du traité de paix du 20 novembre 1904. L'Assemblée, peut sur la base de l'article 19, inviter ses membres a un examen des traités, qui sont devenus inapplicables, et dont leur maintien pourrait mettre en péril, la paix mondiale. Le Chili, a son tour invoque aussi la charte de la SDN, dans son article 21, pour argumenter dans le sens, que l'affaire a examiner par l'Assemblée de l'organisation, est bel et bien, une affaire exclusivement

régionale américaine. L'article 21 de la charte, reconnaît la Doctrine Monroe, comme une contribution à la paix.

Celle-ci n'est pas l'opinion du Mexique, qui déclare, que cette Doctrine Monroe, a été reconnue dans l'article 21, sans l'approbation de tous les peuples du continent. Il continue, que cette Doctrine, est une menace pour la souveraineté et l'indépendance des Etats américains, à la fois qu'une tutelle forcée, c'est la doctrine Carranza. /25/

Malgré, ses principes de non intervention et de non colonisation, qui vont devenir presque des règles de droit dans les relations internationales, le caractère unilatéral, de celle-ci, la fait rejeter par le continent américain. Lors de la réunion au niveau de l'hémisphère occidental, à Montevideo, en 1933, on va procéder à l'approbation du principe de l'égalité juridique et politique des Etats, comme refus à accepter la Doctrine, que depuis 1823, est une constante de la politique extérieure des Etats Unis. Tout le continent, a dit non, à la possible considération de cette doctrine, comme une norme de Droit International. Mais dans les faits, au niveau des relations inter-américaines, y compris le cas du canal de Panama, elle a été appliquée et se manifeste encore de nos jours, comme un droit unilatéral et permanent du Département d'Etat, et autres institutions en rapport avec la promulgation et l'application de la politique internationale américaine.

B.- Les rivalités imperialistes anglosaxonnes dans l'Amérique Centrale et le Caraïbes.

La g nese du canal on la trouve durant la p riode coloniale espagnole en Am rique. Elle va naitre pour faciliter les  changes commerciaux entre l'Espagne et ses conquetes, en Am rique, et en Asie.

A partir des voyages de Colon et sa recherche d'un passage, vers le continent asiatique, on fait l'exploration d'une bonne partie de l'Am rique Centrale. Devant le manque de r ussite, en 1527, on commence a  tudier, grace aux explorations, la possibilit  de construire une voie maritime artificielle. En 1529, Alvaro de Saavedra Caron, arrive a la conclusion, qu'il  tait possible de construire un canal, dans les r gions suivantes: l'isthme de Tehuantepec, au Nicaragua, le Darien au Panama et l'emplacement du canal actuel. /26/

Charles V, roi d'Espagne, en  tudiant la proposition de Saavedra, estime que cette entreprise est a la port e de la couronne espagnole; il va donner l'ordre, le 20 f vrier 1534, au gouverneur de l'isthme de Panama, d'approfondir les  tudes r alis es dans la vall e du fleuve Chagres, pour y  tablir une route maritime.

Plusieurs causes, vont emp cher la mat rialisation du projet, soient elles d'ordre technique ou politique, mais l'on va prendre des dispositions, pour que l'isthme devienne une zone de trafic.

L'Etat espagnol du XVIIe. au XVIIIe., va a entreprendre une accumulation des richesses, a partir de l'exploitation du continent am ricain. Henri S e, historien belge, nous parle que grace au travail for e des indigenes, a la piraterie, le commerce, etc., les europ ens, vont faire durant cette  poque, des b n fices de l'ordre de 200 a 300%. /27/

Panama, commence son d but comme zone de trafic, grace au commerce en provenance du P rou. L'importance des mines

péruviennes, va donner naissance, au role de la situation géographique de l'isthme, comme lieu de passage entre la cote occidentale de l'Amérique du Sud et l'Espagne. C'est l'inauguration du "transitismo", c'est a dire, l'isthme de Panama, comme zone de trafic ou ligne de passage.

Mais les richesses que traversent l'isthme de Panama, vers l'Espagne, de meme que toutes autres, en provenance du continent américain, passent a leur tour a travers l'Espagne. /28/ D'abord, parce que les grandes maisons de commerce, établies en Espagne ou dans les colonies, sont étrangères, comme par exemple, la Fugger ou la Welser. Ensuite, la piraterie et la contrebande, vont permettre le passage de toutes ces richesses, au profit des autres Etats européens, particulièrement, l'Angleterre. Nous connaissons, a quel point cette accumulation anglaise, va consolider l'expansion de la bourgeoisie de 1640 et consolider la puissance anglaise, en 1713 par le traité d'Utrecht. Consolidation, que devient dominante a partir de la victoire sur la France en 1763.

Mais malgré cette hégémonie mondiale économique, commerciale et militaire, le gouvernement de Londres, au moment de l'indépendance des colonies espagnoles d'Amérique, aura une politique favorable au mouvement séparatiste. La raison se trouve, dans le fait que les hommes d'Etat anglais, comprennent assez bien au XIXe., que le meilleur moyen d'éviter une répartition de l'empire espagnol, -qui allait favoriser a la France et les Etats Unis-, est de promouvoir le mouvement séparatiste dans les colonies espagnoles d'Amérique. Grace, a ca, la place hégémonique commerciale et politique, de l'Angleterre sur le continent américain, se trouve consolidée.

Aux Etats Unis, par contre, les desseins anglais, ne trouvent pas tout de suite une approbation. Thomas Jefferson, avait manifesté, sa peur devant la possible expansion

française et anglaise en Amérique, particulièrement dans l'île de Cuba. Ce que conduit, Ramiro Guerra Sánchez, à la réflexion suivante:

"La Doctrine Monroe, trouve son origine principale, dans le conflit entre Washington et Londres, au sujet de Cuba en 1822 et 1823" /29/

A cause de cette rivalité, la couronne espagnole, pourra conserver durant, presque tout le XIXe. siècle, sa juridiction sur l'île.

Mais cette rivalité, ne se fait pas uniquement sentir, au sujet de Cuba. Elle va se mettre en évidence, au Texas et en Amérique Centrale, au sujet de la possible construction de la voie maritime.

1.- Traité Mallarino-Bidlack /1846/

Le niveau structural du développement économique aux Etats Unis, bien s'il atteint le stade d'un capitalisme prépondérant après la guerre civile 1861-65, ne perd pas pour autant, une dynamique expansionniste, ni encore moins la vision globale de ses intérêts et sa sécurité nationale.

Les Etats Unis, ne vont pas perdre de vue, la signification à eux, de la construction d'une voie maritime en Amérique Centrale. La preuve est fournie, par le fait que Thomas Jefferson, fait des observations sur le sujet.

Cet intérêt pour la voie maritime, se manifeste ailleurs. Le savant allemand, Humboldt, exprime son désir de la réalisation de cette voie maritime. Il y a eu des savants français, intéressés au projet. Ferdinand de Lesseps, fut le plus connu, Il a même commencé la construction du canal de Panama. Il a échoué, par diverses raisons, que nous n'allons pas analyser. /30/ Notre intérêt va essayer de s'en tenir aux actions anglosaxonnes, comme sujet principal.

Un projet de construction d'un canal en Amérique Centrale, ne laisse pas l'Angleterre indifférente, dans la mesure où

son droit de passage, soit garanti. Le gouvernement de Londres, ne va pas s'intéresser à la construction, plus tard, du canal de Suez, tout simplement parce que la totalité des principales routes du commerce mondiale, se trouvent sous son contrôle.

Au XIXe. siècle, le développement du capitalisme en Angleterre, va convertir l'Asie dans le principal marché. Ce déplacement, de l'Amérique espagnole, vers des autres régions à intérêt économique, semble s'opérer bien avant le XIXe.. Hobsbawm, observe qu'après la signature du traité de paix de Paris en 1763, l'intérêt colonial anglais en Occident, se centre sur le Canada uniquement et en Orient, principalement, l'Inde. /31/

G. Hübl, dans son "Histoire du Commerce du Monde", nous fait part, que grâce au travail des habitants de l'Inde, dans la seule production de l'opium, l'exportation de cette drogue se chiffre en livres à 14,323,314. /32/

En devenant le principal marché, le continent asiatique, éveille l'intérêt économique et commercial des puissances européennes. La résultante de ce déplacement de l'intérêt économique-commercial, sera le peu d'enthousiasme que le projet, de construction d'un canal en Amérique Centrale, aura pour les gouvernements européens. On peut dire que l'Etat anglais et l'Etat français, ne vont jamais s'intéresser à la construction par eux, de la voie maritime. L'Angleterre va uniquement s'intéresser, au fait de pouvoir assurer son libre passage.

Par contre aux Etats Unis, à partir de la victoire du Texas sur le Mexique, en 1835, l'idée de l'annexion des territoires de la côte ouest, -à ce temps là sous juridiction du Mexique-, et sa réalisation de fait en 1845, va leur permettre, donner toute sa valeur à la possession d'un canal. Il reste encore à résoudre le problème de l'hégémonie capitaliste,

ce qui va retarder le développement du capitalisme, durant la première moitié du XIXe. siècle.

Le gouvernement de Washington doit agir sur la situation internationale, surtout vis à vis de l'Angleterre, et obtenir de celle-ci, -devant leur obstacle structural-, une garantie de libre passage, si Londres construit le canal. Il y a eu, ainsi une convergence d'intérêts. Mais il leur faut en arriver à cette convergence à travers la négociation. On va apprécier cette évolution.

Durant la période de 1845, après la victoire sur le Mexique, les relations avec Londres étaient très tendues. Le gouvernement de Sa Majesté, croit au danger que pourrait représenter plus tard, comme puissance rivale, les Etats Unis d'Amérique, pour l'hégémonie anglaise.

Il leur faut donc entraver ce développement, pour le moins que l'on puisse dire, agressif et rapide des américains; en 1845, Lord Aberdeen, présente au gouvernement du Nicaragua une réclamation sur le fleuve "San Juan". Ce fleuve fait partie de la route programmée, pour la construction d'un canal au Nicaragua.

Cette réclamation, fait du fleuve, partie intégrante du territoire, appartenant aux indiens "Mosquitos". L'Angleterre se présente ainsi, comme puissance protectrice et alliée des indigènes.

Les anglais, procèdent à l'envoi, en 1847, d'un navire de guerre; mais une année plus tard, ils procèdent à l'occupation, "manu militari" de la ville de Greytown, en janvier 1848. Cette occupation est la conséquence directe du traité Guadalupe-Hidalgo, signé la même année, qui permet l'annexion, par les Etats Unis de la côte ouest de l'Amérique du Nord, au frais du Mexique.

A Washington face aux mouvements de la politique extérieure anglaise, on essaie à son tour de garder une possible route sous son contrôle.

Le 2 janvier 1847, d'après des instructions de son gouvernement, le Chargé d'Affaires, à Bogotá, Benjamin Bidlack, commence à négocier, avec pleins pouvoirs:

"...to negotiate of and concernig the commerce and navigation between the United States and the republic of New Granada and of all matters and subjects connected therewith." /33/

M. Bidlack, va au delà, de ses instructions, avec le Secrétaire d'Etat et Relations Extérieures de la Nouvelle Granada, M. Manuel Mallarino, et obtient des droits, des exonérations, des privilèges et des immunités, en rapport avec le commerce et la navigation, au profit des citoyens américains, égaux à ceux des citoyens de la puissance juridictionnelle sur l'isthme de Panama. En échange, le représentant des Etats Unis, compromet son gouvernement et son Etat, comme suit:

"And, in order to secure to themselves the tranquil and constant enjoyment of these advantages, and as an especial compensation for the said advantages and for the favours they have acquired by the 4th., 5th., and 6th., articles of this Treaty, the United States guarantee positively and efficaciously to New Granada, by the present stipulation the perfect neutrality of the before mentioned Isthmus, with the view that the free transit from the one to the other sea, may not be interrupted or embarrassed in any future time while this Treaty exists; and in consequence, the United States also guarantee in the same manner, the rights of sovereignty and property which New Granada has possesses over the said territory." /34/

Ce traité marque le début de la présence des Etats Unis dans l'isthme de Panama. Il contient aussi la première clause de garantie de neutralité, en rapport avec Panama, comme zone de trafic international.

Du point de vue strictement juridique, on est face à une neutralité, assez particulière. On ne sait pas à quel moment fut-elle déclarée?; on ne trouve pas une déclaration formelle de cette neutralité, que l'on peut en tout cas assimiler à une neutralisation de l'isthme.

Un autre point d'intérêt à relever, est l'existence d'un quasi protectorat des États Unis sur l'isthme de Panama, du moment où le gouvernement de Bogotá, fait garantir par Washington, sa souveraineté sur le territoire de Panama.

Il nous faudrait encore ajouter, que le gouvernement de la Nouvelle Granada, fait la concession, d'un droit, au moyen de l'article 35, de passage aux citoyens des États Unis, sur toute mode de communication, en fonctionnement ou à construire dans le futur. On offre ce que le Secrétaire d'Etat, Buchanan, dans le message présidentiel, transmis avec le traité au Sénat, appelle la meilleure défense des intérêts commerciaux: la sécurité de passage. /35/

Nous ne pouvons pas abandonner encore ce traité, avant de faire l'observation, sur la conjoncture de cette neutralité, du territoire de la Nouvelle Granada, l'isthme de Panama. Comme nous le verrons par la suite dans ce travail, la Neutralité, comme expression juridique commence par répondre à un besoin politique, presque invariablement exprimé en temps de crise.

2.- Les traités avec l'Angleterre.

Le président Polk, dans son premier message au Congrès, le 2 décembre 1845, manifeste son attachement à la Doctrine Monroe; il y introduit, l'interdiction à toute puissance extra-continentale, à empêcher l'union parmi les États du continent. Il fait donc, preuve de sa volonté politique, de contrer le gouvernement de Londres, et proclamer ainsi le droit du gouvernement américain, à l'annexion du Texas et

l'Oregon. /36/ Il se présente comme un expansionniste, mais cette attitude va lui attirer une forte opposition au nord, en contribuant à sa non réélection en 1849.

Son successeur, le président Zachary Taylor, va bientôt céder sa place à Millard Fillmore, qui va réussir, au moyen de la négociation avec la Grande Bretagne, un accord au sujet d'un canal en Amérique Centrale.

Pour en venir à bout de la présence anglaise au Nicaragua, -sur le territoire de Mosquitia-, le président Fillmore va engager une bataille diplomatique, grâce à la signature des traités avec le Nicaragua, le Guatemala et Honduras. Ces actions vont contribuer à que le gouvernement anglais, accepte l'ouverture des négociations entre le Secrétaire d'Etat, John H. Clayton et le Ministre anglais à Washington, Sir Henry L. Dulwer, qui vont aboutir au traité du 19 avril 1850. /37/

Nous avons déjà avancé des propos, indiquant l'existence d'une convergence d'intérêts au sujet de la construction de la voie maritime en Amérique Centrale entre les Etats Unis et la Grande Bretagne, parce que la réalité était qu'aucune de deux puissances voulait par des raisonnements différents, se lancer dans la construction. Leur but était commun, durant une bonne partie de la moitié du XIXe. siècle: l'obtention d'une garantie de libre passage pour assurer le normal développement de leurs échanges internationaux.

Le juriste américain, John Basset Moore, explique que le sens de la politique extérieure américaine de l'époque, était d'empêcher un seul pays d'avoir le droit de fixer les taux de péage, sans auparavant prendre en considération l'avis de gouvernement des Etats Unis. /38/

On a favorisé le "statu quo", concernant la construction de la voie maritime internationale. Pour pouvoir le réaliser, il faut dorénavant, l'acquiescement, de l'autre puissance signataire, moyennant la promesse des droits égaux à ceux

de la partie maîtresse de l'ouvrage. Ces obligations, comprennent, d'après l'article II:

"Vessels of the United States or Great Britain, traversing the said Canal, shall, in case of war between the contracting parties, be exempted from blockade, detention or capture, by either of the belligerents; and this provision shall extend to such a distance from the two ends of the said Canal, as may hereafter be found expedient to establish." /39/

Le fait le plus important auquel nous assistons, est la naissance d'une neutralité, assortie d'une garantie par le deux gouvernements anglosaxones. Cette neutralité, a différence de celle contenue dans le traité Mallarino-Bidlack, s'adresse au canal, pas à l'ensemble du territoire où le canal se trouvera. Cette neutralité est intéressante, parce qu'elle est définie:

"The contracting parties further engage that, when the said Canal, shall have been completed, they will protect it from interruption, seizure or unjust confiscation, and that they will guarantee the neutrality thereof, so that the said Canal may forever be open and free, and the capital invested therein, secure." /40/

Cette garantie de la neutralité, aura une durée en accord du respect par la puissance propriétaire du canal, du traité. Toutefois, il faut un préavis de six mois avant la fin effective de la garantie.

Du point de vue de la simple comparaison entre les traités, Clayton-Bulwer et Torrijos-Carter de 1977, on peut en tirer que le gouvernement des Etats Unis, continue encore à pratiquer de nos jours la conception de l'ancien Secrétaire d'Etat, James Buchanan, au sujet de l'importance de la "sécurité de passage", pour le commerce international. Il est bien entendu, que la comparaison s'arrête là. Les circonstances changent d'une époque à l'autre. /41/

Une autre figure intéressante, est l'introduction d'un mécanisme d'adhésion au traité, mais par invitation, d'après l'article VI.

Au point de vue de la politique internationale ce traité est une violation de l'esprit et la lettre de la Doctrine Monroe, en donnant à une puissance extra-continentale, un droit de regard sur les affaires du continent américain. Il est vrai, que l'on est en face des mécanismes de l'Histoire de Relations Internationales, qui vont précéder les nouveaux traités Torrijos-Carter. Nous devons constater, que la figure de la Neutralité, n'est pas nouvelle. La voie maritime internationale, prend même avant sa naissance la forme d'un régime de neutralité. Ce régime de neutralité, naît d'abord en 1846 comme la résultante de la nécessité politique, devant l'expansionnisme anglosaxon en Amérique Centrale et le Caraïbes, de la part de la Nouvelle Granada, à garantir sa souveraineté, sur le territoire de l'isthme de Panamá. Ensuite, la Neutralité se présente comme un moyen politique, -grâce à un régime mieux et plus clairement défini-, de la sécurité de passage, garantie au moyen de ce régime de neutralité.

Le traité Clayton-Bulwer, va donner naissance, au "statu quo". Celui-ci répond au besoin atteint en 1850, en matière de politique internationale, mais aussi en fonction du développement du système ou mode de production capitaliste. Un mode de production, qui va prendre en Angleterre et aux Etats Unis, directions distinctes. L'un, vers le déclin de son hégémonie au niveau international; chez l'autre, une évolution ascendante.

On sait que depuis la Révolution Industrielle, la transformation du secteur secondaire, se réalise continuellement. Lors du début, de la seconde, la société anglaise va se trouver en possession des structures industrielles archaïques. /42/ La bourgeoisie anglaise, ne donne pas toute sa valeur, à la technologie scientifique appliquée dans la production industrielle. Elle oublie, de promouvoir le développement autonome de la fabrication des biens capitaux, qui demande un nouvel essor, ni technique, ni d'organisation.

Ajoutons, le peu d'importance donné, à la direction scientifique du travail; à la concentration du capital, grâce aux trusts, cartels, monopoles, etc; on perçoit encore moins, le besoin de la participation de la masse dans la consommation, grâce à des meilleurs salaires. La bourgeoisie anglaise ne va pas à saisir la seconde Révolution Industrielle dans toute sa force.

Tout les énoncés antérieurs, sont des simples détails, si nous n'ajoutons pas: le protectionnisme. Celui ci est pratiqué par les États Unis et l'Allemagne, avec un dévouement exemplaire, au grand préjudice de l'Angleterre.

L'économie de la Grande Bretagne, va à subir, ce que les économistes ont appelé, "the great depression", à cause de la transformation de:

"...l'économie industrielle vanguardiste et dynamique dans la plus conservatrice et obtuse, en l'espace d'une trentaine d'années /1860-1900/, ce que constitue le fait fondamental de l'histoire économique anglaise." /43/

Grâce à Eric J. Hobsbawm, on peut situer le début du déclin de la puissance de la Grande Bretagne, autour de 1860, mais que se fait plus aigu, entre 1890-1900; cette périodisation coïncide, avec la croissance, de la puissance allemande et américaine.

N'oublions pas l'expansion du mode de production capitaliste aux États Unis, après la guerre civile. La conquête de l'ouest; d'afflux des immigrants européens; l'arrivée des capitaux en provenance du vieux continent; la construction du chemin de fer transcontinental en 1869; la spéculation foncière; la naissance de grosses fortunes; etc.. À partir de cette croissance économique considérable, la politique extérieure, va prendre une tournure, dont nous allons essayer de faire la synthèse, dans ses rapports avec le canal.

William H. Seward, a été le premier homme d'Etat américain, a compris le rôle futur, du Pacifique, dans l'expansion du commerce mondial:

"...open up a highway through your country from New York to San Francisco. Put your domain under cultivation, and your ten thousand wheels of manufacture in motion. Multiply your ships and send them forth to the East." /44/

Seward, sera rejoint par Hamilton Fish, qui de 1869 à 1874, commence à réclamer pour les Etats Unis, un droit exclusif sur la voie maritime entre les deux océans.

Ces prises de position, vont devenir la politique officielle du gouvernement américain, lorsque le 8 mars 1880, le président Rutherford Hayes, dans son message au Congrès, déclare:

"The policy of this country is a canal under American control. The United States can not consent to the surrender of this control to any european power, or to any combination of european powers.....
An interoceanic canal across the American Isthmus will essentially change the geographical relations between the Atlantic and Pacific coast of the United States, and between the United States and the rest of the world. It will be the great ocean throughfare between our Atlantic and our Pacific shores, and virtually a part of the coast line of the United States. Our merely commercial interest in its is greater than that of all other countries, while its relations to our power and prosperity as a nation, to our means of defence, our unity, peace, and safety are matters of paramount concern to the people of the United States. No others great powers would under similar circumstances, fail to assert a rightful control over a work so closely and vitally affecting its interest and welfare." /45/

La politique des Etats Unis: un canal sous controle américain a commencée.

Ce début est total. Il est bon de se demander, quelle formule, va permettre aux Etats Unis, un controle aussi étroit? A notre avis la seule qui peut le faire sera celle que les Etats Unis vont établir au sein de la République de Panama: un enclave coloniale.

L'imperialisme capitaliste, propre a l'étape tres avancée du développement du mode de production aux Etats Unis, va conduire a une mainmise directe du gouvernement américain sur le canal.

Plusieurs facteurs vont se combiner. D'abord, l'existence depuis 1848, de la concession du chemin de fer sur l'isthme de Panama, aux américains: William H. Aspinwall, Henry Chauncey et John Lloyd Stephens. Ensuite, l'action directe du gouvernement, conséquence de la pensée exprimée par les groupes dominantes, qui veulent l'application de la regle d'or:

"...préparer et assurer dans le Pacifique une voie rigoureusement libre vers la Chine." /46/

Parce que la seule puissance ouverte au commerce internationale d'une maniere coercitive, depuis 1942, c'est la Chine.

La bourgeoisie américaine, cherche une sortie a la sur-accumulation des capitaux et des marchandises, parce que ces accumulations, réduissent les bénéfices, l'accumulation deja réalisée et menent a la faillite. Il faut éviter les crises comme celle de 1873, de 1890 a 1895 et 1893. La seule solution: trouver des nouveaux marchés et des nouvelles opportunités. La maxime de Samuel Gompers, n'est plus valable:

"...production, production, production, faster, greater,..."

a condition qu'on lui trouve un marché de consommation.

Le magnat de l'acier, Andrew Carnegie, promulgue sa fameuse "loi du surplus", dans laquelle il voit comme seule

issue à la crise, l'absorption du surplus, que représente, le coût d'une industrialisation moderne; donc, lorsque le marché interne n'est plus dans la capacité de le faire, les marchés extérieurs offrent la seule solution possible. /47/

Le protectionnisme, est le renfort à cette nouvelle politique expansionniste de l'imperialisme capitaliste. D'abord la tarif Wilson-Gorman de 1894; ensuite, la Dingley, en 1897. L'Angleterre est la première à en subir les conséquences. Nous l'avons déjà dit, le déclin anglais, va s'intensifier avec la pratique du protectionnisme américain et allemand, en raison de caractéristiques de leur économie, parce que:

"...au lieu d'être une économie compétitive, se transforme dans une économie parasitaire, vivant du reste de leur monopole mondial, du monde sous-développé, de ses anciennes accumulations et la prospérité de ses rivaux." /48/

Cette faiblesse va se traduire au niveau de concessions dans sa politique extérieure. Londres va choisir comme seul rival, la puissance européenne: l'Allemagne. Par contre on choisit la table de négociations, pour régler ses litiges avec Washington.

Un traité sera signé le 18 novembre 1901, avec l'abrogation du Clayton-Bulwer. Un document à cinq articles, va permettre aux Etats Unis, la liberté pour procéder à la construction du canal en Amérique Centrale.

Encore une fois on va trouver un régime de neutralité qui va réglementer le fonctionnement du canal. Dans l'article III, on lit:

"The United States adopts, as the basis of the neutralization of such ship-canal, the following Rules, substantially as embodied in the Convention of Constantinople, signed the 28th October 1863 for the free navigation of the Suez Canal, that is to say:

1. The canal shall be free and open to the vessels of commerce and war of all nations observing these Rules, on terms of entire equality, so that there shall be no discrimination aga-

inst any such nation, or its citizens or subjects, in respect of the conditions or charges of traffic, or otherwise. Such conditions and charges of traffic shall be just and equitable.

2. The canal shall never be blockade, nor shall any right of war be exercised nor any act of hostility be committed within it. The United States, however, shall be at liberty to maintain such military police along the canal as may be necessary to protect it against lawlessness and disorder.

3. Vessels of war of a belligerent shall not revictual nor take any stores in the canal except so far as may be strictly necessary; and the transit of such vessels through the canal shall be effected with the least possible delay in accordance with the Regulations to force, and with only such intermission as may result from the necessities of service.

Prizes shall be in all respects subject to the same Rules as vessels of war of the belligerents.

4. No belligerent shall embark or disembark troops, munitions of war, or warlike material in the canal, except in case of accidental hindrance of the transit, and in such case the transit shall be resumed with all possible dispatch.

5. The provisions of this Article shall apply to waters adjacent to the canal, within three miles of either end. Vessels of war of a belligerent shall not remain in such waters longer than twenty-four hours at any time except in case of distress, and in such case shall depart as soon as possible; but a vessel of war of one belligerent shall not depart within twenty-four hours from the departure of a vessel of war of the other belligerent.

6. The plant, establishment, buildings, and all works necessary to the construction, maintenance, and operation of the canal shall be deemed to be part thereof, for the purposes of this Treaty, and in time of war, as in time of peace, shall enjoy complete immunity from attack or injury by belligerents, and from acts calculated to impair their usefulness as part of the canal." /49/

L'article contient des règles classiques de la neutralité. On peut s'en apercevoir, que le statut antérieur est influencé

par plusieurs documents diplomatiques, tels que: la Déclaration de Paris de 1856 sur la guerre maritime; du Traité anglo-américain de Washington de 1871 conclu en vue de l'arbitrage de l'Alabama et surtout de la Convention destinée a garantir en tous temps et a toutes les Puissances le libre usage du canal maritime de Suez, signée a Constantinople le 29 octobre 1888; dont les ratifications ont été déposées a Constantinople, le 22 décembre 1888.

3.- La Convention de Constantinople, base de la neutralité garantie et le libre usage des canaux interocéaniques.

Depuis l'ouverture du canal de Suez a la navigation internationale, il n'y avait pas un règlement, concernant un canal interocéanique. La guerre entre la Turquie et l'Empire russe, en 1877, de meme, que les événements de 1881, en font sentir la nécessité.

On a élaboré ce règlement au moyen de la Convention du 29 octobre 1888. Elle comprend trois principes: d'abord, celui de la liberté de navigation commerciale en temps de paix et en temps de guerre. Deuxièmement, la liberté de passage pour les bateaux de guerre. En dernière lieu, la neutralisation du canal.

Dans le corps du Traité, au moyen d'un ensemble d'articles l'on arrive a dégager, les trois principes antérieurement avancés. L'article XII, nous donne la base:

"Les Hautes Parties Contractantes conviennent, par application du principe d'égalité en ce qui concerne le libre usage du Canal,..." /50/

Au départ, il y a "l'égalité", accepté comme un principe. On se refere bien entendu, a l'égalité entre les Parties, c'est a dire, les Etats. Du moment que l'on degage, un principe d'égalité, entre les Etats, les vaisseaux commerciales appartenant a ceux ci, auront droit au "passage libre", dont parle l'article IV. Ce droit de libre passage, s'étend aux navires de guerre des belligérents, pourvu:

"...qu'aucun droit de guerre, aucun acte d'hostilité ou aucun acte ayant pour but d'entraver la libre navigation du Canal.....et ses ports d'accès, ainsi que dans un rayon de trois milles marins de ces ports....." /51/

Nous sommes en face d'un véritable régime de Neutralité, dont l'apport au développement, des règles dans le domaine maritime est considérable, parce qu'il organise avec clarté et précision, l'utilisation du canal, en temps de paix, comme en temps de guerre.

Sans oublier, son but, la sécurité, pour que la voie maritime de Suez:

"...sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon." /52/

celui-ci sera garanti, par les Parties Contractantes, dont les agents:

"...en Egypte des Puissances Signataires du présent Traité seront chargés de veiller à son exécution. En toute circonstance qui menacerait la sécurité ou le libre passage du Canal, ils se réuniront sur la convocation des trois d'entre eux et sous la présidence du doyen, pour procéder aux constatations nécessaires. Ils feront connaître au gouvernement Khédivial le danger qu'ils auraient reconnu afin que celui-ci prenne les mesures propres à assurer la protection et le libre usage du Canal." /53/

Le mécanisme établi ci-dessus, va se caractériser, dans ses principes, pour ne porter aucune atteinte aux droits de la puissance souveraine, comme il est stipulé, dans l'article XIII, de la dite Convention.

Pour faire une synthèse, le canal de Panamá, est neutre, bien avant sa construction. Les nouvelles obligations contractuelles des Etats Unis d'Amérique, au moyen du Traité Hay-Fauncefote de 1901, se réfèrent à un régime de Neutralité, existant, grâce à la Convention de Constantinople de 1863, qui se veut, tout en assurant un droit de libre passage aux Etats, une garantie pour la puissance souveraine. Ceci est très

important dans la suite de ce travail, destiné à l'étude d'un nouvel régime de Neutralité, celui du canal de Panama.

Le canal de Panama, à notre avis, se trouve encore, mais après la signature des nouveaux documents, ~~Torrijos-Carter~~, sous un régime, assimilable à celui du canal de Suez, grâce aux obligations contractées par les Etats Unis, dans le Traité Hay-Panacefote.

Si cette assimilation est possible, cela se doit à que le degré de ressemblance est très élevé, malgré les différences, avec le régime de Suez.

Les différences, se trouvent dans le fait que le traité Hay-Panacefote, et le Hay-Sunnu Varilla, ne sont pas comme celui de Constantinople, pluriilatéral, sinon, bilatéraux. Ensuite d'après, H. Charles Rousseau, il y a des fortes doutes, que le régime du canal de Panama, soit valable, en temps de paix, comme en temps de guerre, parce que dans le premier traité conclu, entre les Etats Unis et la Grande Bretagne, -le 5 février 1900, que le Sénat a rejeté-, on faisait mention de l'ouverture en tout temps, guerre ou paix, mais cette phrase a disparu du texte approuvé, par la suite. /54/ Une autre différence de taille, se trouve dans la défense du canal; la Convention de Constantinople, par son article XI, interdit, toute érection de fortifications permanentes, donc, les seules forces armées, sont celles de la puissance souveraine. Dans le Traité Hay-Panacefote, les Etats Unis, obtiennent un droit de protection, d'après l'article III, paragraphe 2, par une police militaire. L'article II, du Hay-Sunnu Varilla, parle aussi d'un droit de protection du canal, à faveur des Etats Unis encore plus large, en raison principalement, de leur insécurité.

Cette imprécision, va donner naissance à une interprétation assez large de la part du gouvernement de Washington, de son droit de protection. Une interprétation, aussi large, va

porter atteinte dans la pratique, au régime de Neutralité du canal de Panama.

Prenons comme exemple, l'interprétation toute récente, donnée, par un très haut fonctionnaire américain, le Secrétaire d'Etat Cyrus Vance, au sujet de la neutralité du canal de Panama, d'après les Traités Hay-Pauncefote et Hay-Bunau Varilla, à un question sur la matière, du Sénateur Church; celui ci propose l'interprétation suivante:

"Senator Church:.....but isn't a fact that the United States actually protected its security interests with respect to foreign enemies of the United States in time of war by controlling the access to the canal rather than barring the ships from the canal itself?" /55/

H. Vance a répondu par l'affirmative. En réalité, les doutes de H. Rousseau, et juridiquement elles semblent en avoir une base, le gouvernement américain, a toujours admis, qu'il s'agit d'une Neutralité, valable en temps de paix, comme en temps de guerre. Mais ses actions militaires, sont menées dans le sens d'empêcher l'approche en temps de guerre des bateaux ennemis. Nous nous trouvons encore une fois, devant le fait que les régimes de neutralité, sont des armes politiques, qui prennent la forme juridique, d'une réglementation, mais que dans la suite est interprétée, toujours d'après les intérêts politiques de l'Etat, si celui ci a les moyens d'appliquer cette politique, c'est à dire s'il n'y est pas contraint, par des autres puissances, autrement.

Ajoutons, que le Département d'Etat, reconnaît dans une communication au Sénat, que les Etats Unis sont encore liés, par le Hay-Pauncefote, parce que:

"... the new Neutrality Treaty carries forward the general principle of neutralization elaborated in the Hay-Pauncefote Treaty and incorporated in our 1903 Treaty with Panama is consistent with, and fulfills our obligations under the Hay-Pauncefote Treaty." /56/

S'ils sont encore liés, par le Traité de 1901, le régime de Neutralité construit pour Suez, est valable pour le canal de Panama. Il est important d'établir cette liaison, parce que dans le futur au moment de conflit d'interprétation, sur le fonctionnement de la Neutralité, on pourra toujours se référer au régime de Constantinople, comme obligation contractuelle unique, pour les Etats Unis.

Cette obligation contractuelle unique, fait du régime de Neutralité tel que l'entendent les Etats Unis d'Amérique, une norme de comportement juridique et politique, nettement plus précise, au moins en ce qui concerne ses droits et ses obligations militaires comme garants de la Neutralité; parce que la Convention de Constantinople est plus explicite, en ce qui concerne la défense, le blocus, la circulation des navires militaires, en temps de paix et de guerre, etc..

Pour la République de Panama, l'interprétation de la norme de la Neutralité reste encore à faire, parce qu'elle n'est pas liée, par la Convention de Constantinople, ni directe ni indirectement. Nous allons dans la dernière partie de la thèse, faire un essai, pour construire une norme interprétative de cette Neutralité du canal de Panama, à la lumière de son intérêt et sa sécurité nationale.

C.- La Convention Hay-Dunau Verilla du 18 novembre 1903.

Un élément, important pour comprendre, le phénomène expansionniste américain, est constitué, par l'idéologie, destinée à apporter, un consensus national, une justification, à l'imperialisme capitaliste des Etats Unis d'Amérique, vers la fin du XIXe. siècle.

Cette idéologie va se conformer sur les principes suivants:

1.- Le ethno-imperialisme, qui fait de la race blanche et sa mission civilisatrice, l'axe de la légitimité coloniale.